

# SOCIAL NEWS

Bonjour à tou.te.s !

Voici le numéro 9 de votre SOCIAL NEWS !

Vous êtes saturé(e)s d'informations ? Nous les trions pour vous être utiles immédiatement !

Au sommaire : COVID le guide des entreprises et le report des visites médicales, la revalorisation du SMIC, les délais exceptionnels de paiement URSSAF, le nouveau DUERP et l'extension prochaine de l'avenant n°16.

Bonne lecture !

**Hubert BOCQUELET**

*Délégué Général FEDALIM FNCG SYFAB*



## COVID GUIDE ENTREPRISE

Pour accompagner les salariés et les employeurs, un guide repère sur les mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 a été publié. Il remplace le protocole national en entreprises. ([cf. flash F14/2022 du 17/03/2022](#))



## COVID REPORT POSSIBLE DES VISITES MÉDICALES

Un [décret du 24 mars](#) dernier fixe la liste des visites médicales pouvant être reportées en raison du retard pris pendant la crise sanitaire. En résumé, dès lors que le salarié ne fait pas l'objet d'un suivi particulier, la visite pourrait être reportée par le service de santé au travail. C'est le **médecin du travail** qui prend la décision de ce report et en informe l'employeur et le salarié. ([cf. flash F16/2022 du 01/04/2022](#))



## SMIC 2022 NOUVELLE AUGMENTATION AU 1<sup>ER</sup> MAI 2022

L'[arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance](#) a prévu une augmentation du SMIC de **2,65%** pour prendre effet au **1<sup>er</sup> mai 2022**.

Pour rappel, le SMIC a déjà été réévalué en octobre 2021 puis en janvier 2022.

(cf. [flash F18/2022 du 21/04/2022](#))



## CONFLIT EN UKRAINE DÉLAI DE PAIEMENT URSSAF

En raison des événements endurés par l'Ukraine et des conséquences que cela peut avoir pour les entreprises françaises, l'URSSAF a communiqué sur la mise en place de délais de paiement.

(cf. [flash F17/2022 du 05/04/2022](#))

## LE NOUVEAU DUERP

Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, doivent être dotées d'un DUERP (*Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels*).

La loi [n°2021-1018 du 02 août 2021](#) sur la prévention en santé au travail est entrée en vigueur le 31 mars 2022. Elle prévoit plusieurs modifications concernant le contenu du DUERP ainsi que sa mise à jour et sa conservation.

(cf. [flash F20/2022 du 22/04/2022](#))





## FNCG ÉCHEC DE L'ACCORD SÉCURITÉ

L'accord « Fondamentaux des Industries Chimiques en matière de santé, d'amélioration des conditions de travail, de sécurité et de sûreté » a été, après 18 mois de négociation, ouvert à signature.

Malheureusement, seule la CFDT l'a signé, les autres organisations syndicales se sont opposées au texte qui ne sera donc pas applicable.

## FEDALIM EXTENSION À VENIR DE L'AVENANT N°16

Lors des NAO 2022, le CA de FEDALIM a pris la décision de ne pas être signataire de l'avenant n°16. Par conséquent, les entreprises adhérentes à FEDALIM n'ont pas eu l'obligation d'appliquer immédiatement la nouvelle grille de minima conventionnels comme par les années précédentes. Toutefois, elles devront le faire à compter de l'extension de l'avenant. L'avis d'extension, préalable à l'arrêté d'extension, est paru au [JO du 20/04/22](#).



**Contact : Christelle FAUJOUR**  
**c.faujour@66laboetie.fr**